



Servion, le 8 novembre 2024

Municipalité de Servion

Au Conseil communal

1077 Servion

Préavis municipal n° 14-2024

Concernant l'octroi d'un crédit d'études CHF 100'000.00 CHF ttc en vue de financer :

- Les études d'assainissement énergétique, assainissement de l'enveloppe extérieure et intérieure, projet de revalorisation patrimoniale de la Chapelle Saint-Maurice – Chapelle des Enfants

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Préambule

Nom	Église réformée, anc. Chapelle Saint-Maurice
Adresse	Chemin de la Chapelle 13, 1077 Servion
Affectation	Lieu de culte réformé
N° ECA	24
Surface /volume	137 m2 / environ 900 m3
Parcelle	3
Construction	~XIIe s.
Transformations	XIIIe s., XVIe s., 1684-86, XVIIIe s., 1824, 1878, XIXe s., 1952-53, 1968-71, 1986-87
Statut patrimonial	Note *2*
Mise sous protection	1954
Révisions	1980, 1997, 2012



Illustration 1 : Extrait de la carte de Servion en 1870

La Chapelle de Servion – Chapelle des Enfants est très utilisée pour l'enseignement du catéchisme ou diverses rencontres.

La Chapelle est chauffée en permanence.

Consommation électrique annuelle très élevée.

Les façades sont fortement dégradées par des problèmes de remontées d'humidité et de sels présents dans la maçonnerie.

Des fissures sont présentes sur les façades.

Bref historique selon rapport Roger Simond / janvier 2024

11^{ème} -12^{ème} siècle

Eglise primitive. Présence d'une maçonnerie en boulet dans la partie Sud datant probablement de cette époque

13^{ème} siècle

Agrandissement du chœur

Entre 1500 et 1850

Agrandissement des fenêtres côté Sud

19^{ème} siècle

Construction d'une annexe coiffée d'un clocheton

1953

Transformation dont la création d'ouvertures et de contreforts en béton

1971

Rénovation de l'église, dont la réfection des façades à l'aide d'un crépi "rustique plastique"

1986 - 87

Transformation de l'église, dont la restitution des chaînes d'angle en molasse, la reconstitution et suppression de certaines ouvertures et la réfection des façades

1989

Réfection du soubassement des façades Nord-Ouest et Nord-Est à l'aide d'un crépi projeté et tiré à la truelle de même nature que les façades

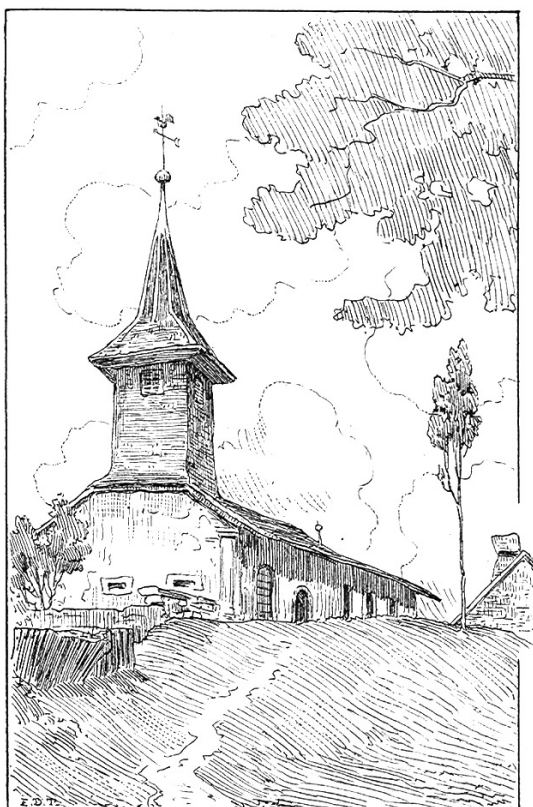


Illustration 2 :

Dessin 28 septembre 1896, plus ancienne représentation graphique connue

Illustration 3 :
Photo 1953
Archives cantonales



Projet

La Municipalité souhaite entreprendre des travaux d'assainissement énergétique, assainissement de l'enveloppe extérieure et intérieure, projet de revalorisation patrimoniale de la Chapelle Saint-Maurice – Chapelle des Enfants.

Le présent préavis concerne uniquement la phase d'études des différents volets des travaux.

L'objet que nous connaissons aujourd'hui, en raison de son ancienneté, est le résultat de nombreuses interventions (transformations, ajouts, suppressions) qui ne sont pas toujours cohérentes.

Il est premièrement nécessaire d'évaluer chaque intervention, chaque élément séparément pour juger de sa valeur et de l'opportunité de le conserver ou de se permettre, à tel endroit, de faire évoluer le bâtiment.

Les travaux projetés prévoient l'assainissement des façades et l'assainissement énergétique de la chapelle, notamment :

- l'évaluation du système de chauffage ;
- l'ajout d'une isolation en toiture ;
- l'ajout d'une isolation sous radier ;
- l'ajout éventuel d'une isolation intérieure dans le chœur ;
- le doublage et ou remplacement des vitraux ;
- le doublage des vitraux par des fenêtres double ou triple vitrage ;
- la conservation ou non du plafond en bois de la nef ;
- la conservation ou non du mobilier ;
- la conservation ou non des luminaires ;
- repenser l'emplacement de l'entrée de la chapelle, de l'emplacement ancien local des pompes et actuel local sanitaire ;
- la conservation ou non des aménagements extérieurs.

Prestations de l'étude

Mandats d'études complémentaires en vue l'obtention d'un devis général pour les travaux.

Les prestations prévues par les mandataires sont les suivantes :

- Coordination de tous les mandataires et des différents services cantonaux et communaux par l'architecte ;
- Elaboration du projet selon les attentes des utilisateurs et en fonction des différents résultats des études :
- Dessin des plans avec différentes variantes selon décisions DGIP – historien – mandataires spécialisés avec report de tous les éléments connus nécessaires à l'étude ;
- Recherche du relevé de la charpente du clocher faite par l'archéologue Werner Stöckli en 1986 attesté mais pas retrouvé ;
- Relevés – sondages complémentaires : sol, charpente, clocheton, etc. Recherche de la présence éventuelle d'un revêtement de sol d'origine ;
- Etude des crépis intérieurs ;
- Etude vitraux ;
- Dendrochronologie de la charpente ;
- Coordination demande de subvention études et travaux à la DGIP et autres ;
- Constitution du dossier du projet d'assainissement et valorisation patrimoniale ;
- Préparation et suivi des procédures d'approbation du projet ;
- Rédaction des dossiers d'appels d'offres et analyses des offres des entreprises ;
- Devis général pour les travaux.

Montant du crédit d'étude

Le montant du crédit d'étude est le suivant :

- Architecte	28'600.00
- Historien	13'720.00
- Archéologue	7'000.00
- Physicien du bâtiment	6'340.00
- Conservateur, sondages, stratigraphies	6'460.00
- Expert maçonnerie	8'087.00
- Charpente - dendrochronologie	4'310.00
- Expert pierre naturelle	817.00
- Acousticien	2'500.00
- Ingénieur civil	1'800.00
- Spécialiste en protection incendie	1'200.00
- Diagnostic amiante	1'024.00
- Expert ferblanterie - couverture	2'500.00
- Autres frais (administratifs et divers, ~10%)	<u>8'148.95</u>
Montant total HT	92'506.95
TVA 8.1 %	<u>7'493.05</u>
Montant total TTC	CHF 100'000.00

En cas de subventionnement, une part des montants ci-dessus estimée à CHF 45'000.00 ttc sera rétrocédée à la commune.

Planning

Le planning envisagé est le suivant :

- Allocation du crédit d'étude par le Conseil communal :
- Etude et appel d'offres : janvier - juin 2025
- Demande de crédit de construction au Conseil communal : septembre 2025
- Enquête publique :
- Début des travaux :

Crédit - Financement - Amortissement

Montant du crédit :

Pour permettre la réalisation des travaux décrits, la Municipalité sollicite un crédit de CHF 100'000.00 ttc.

Financement :

Encaissement de subventions estimées à CHF 45'000.00.

Prélèvement de CHF 55'000.00 du fonds de réserve « Investissements futurs » n° 9282.00.00.

Le montant de l'investissement net sera pris en charge par la trésorerie courante.

Amortissement comptable :

En 2026, amortissement unique et final de l'investissement net total de CHF 55'000.00 consécutif au prélèvement du fonds de réserve n° 9282.00.00.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Servion

- vu le préavis municipal n° 14-2024 du 8 novembre 2024,
- entendu le rapport de la commission des finances,
- considérant que l'objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

dans sa séance du 6 décembre 2024 , décide

- d'accorder à la Municipalité l'autorisation d'entreprendre les études d'assainissement énergétique, assainissement de l'enveloppe extérieure et intérieure, projet de revalorisation patrimoniale de la Chapelle Saint-Maurice – Chapelle des Enfants ;
- d'octroyer à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 100'000.00 ;
- d'autoriser la Municipalité à financer ce montant selon les modalités proposées.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

Jérôme Oberson



Le Secrétaire

Christophe Chaillet

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 11 novembre 2024.

Municipaux responsables : Mme Monique Ries, en charge des domaines et bâtiments ;
M. Jérôme Oberson, Syndic, en charge des finances.